

Paris, le 4 juin 2019



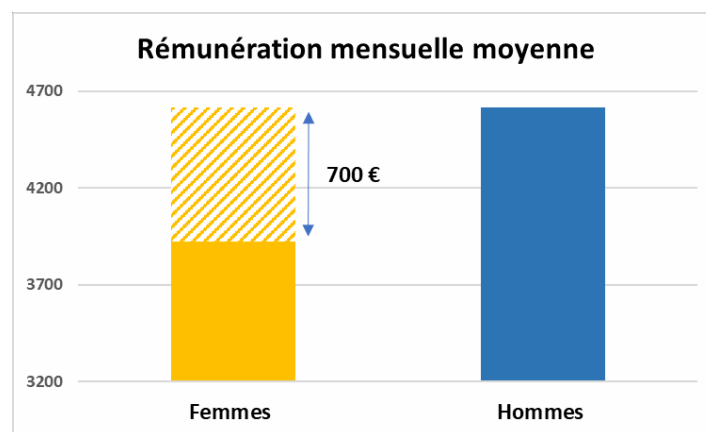
## Première action de groupe contre la discrimination envers les femmes dans une entreprise privée

**Pour la première fois en France, une action de groupe (*class action*) contre la discrimination des femmes dans une grande entreprise privée a été lancée ce mardi 4 juin 2019.**

La CGT CEIDF - appuyée par la Fédération CGT de la Banque et de l'Assurance et par la CGT confédérale - a mis en demeure la Caisse d'Épargne Ile-de-France, de mettre fin à cette discrimination et de réparer les préjudices subis par les femmes.

La CEIDF dispose d'un délai de six mois pour réagir. À défaut, la CGT, **qui porte la cause de toutes les femmes**, assignera l'entreprise en justice.

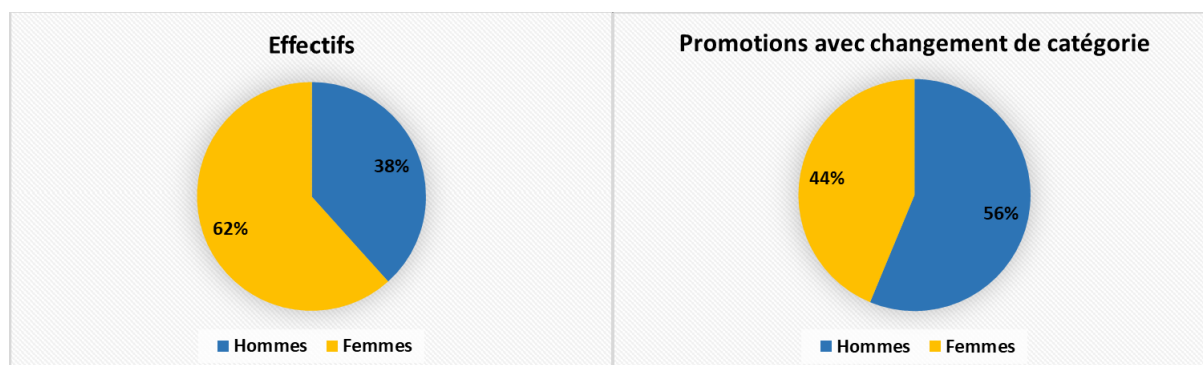
Dans notre entreprise, en 2018, les hommes gagnent en moyenne près de 18% de plus que les femmes, soit près de **700 euros de différence par mois en moyenne**.



(Source : bilan social CEIDF 2018)

Les femmes sont moins bien payées dans toutes les catégories. L'écart n'a fait qu'augmenter ces trois dernières années. Pour les catégories supérieures, l'écart est en moyenne de 34% en 2018.

Concernant les promotions professionnelles avec changement de catégorie, les hommes sont encore avantagés : **en 2018, ils bénéficient de 56% des promotions alors qu'ils ne sont que 38% des effectifs.**



(Source : bilan social CEIDF 2018)

Une seule femme siège au Directoire en qualité de « *Secrétaire général* ». On ne trouve qu'une seule femme dans les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Pour les femmes constituant « le groupe » et pour la CGT, la situation d'inégalités entre femmes et hommes à la CEIDF a été signalée à l'entreprise depuis plusieurs années, et celle-ci n'y a pas remédié malgré les dénonciations des élues du personnel et des organisations syndicales.

Après la première action de groupe pour discrimination syndicale lancée en 2017 contre l'entreprise SAFRAN, cette action de groupe contre la CEIDF est la première en faveur des femmes dans une entreprise privée.

Pour Sophie Binet, secrétaire confédérale de la CGT chargée de l'égalité femmes/hommes : « *Ce nouveau type d'action devrait inciter toutes les entreprises à modifier leurs pratiques. Il est temps que les entreprises comprennent que les femmes n'acceptent plus ces inégalités persistantes* ».

Les salariées sont assistées par un collectif d'avocats réunissant Maîtres Emmanuelle Boussard-Verrecchia, Savine Bernard, Slim Ben Achour, Joao Viegas et Judith Krivine.

**Le secrétariat CGT CEIDF**

**SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE**



Isabelle  
MAUZAT MARTIN



Bernard  
DANTEC



Pierre-Yves  
INGLESE



Audrey  
RASTELLO



Pierre  
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges  
75013 PARIS



01 70 23 53 48 / 52  
(ligne interne : 25348 / 52)



cgteidf@orange.fr  
cgt.dp.ce@orange.fr



CGTCEIDF



www.cgtceidf.fr